Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503568-20251202-DEL_2025_71-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06 novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 14

PRESENTS : Daniel Houitte, Gilles Lesage, Raymond Berthelot, Laurence Blaise, Nicolas Daboudet, Jean-Marc Renais, Nolwenn Fougeray, Emeline Richard, Arnaud Lambert, Virginie Bernard, Philippe Chevrel, Patricia Laurent, Franck Aubrée, Sandrine Delacroix.

Absents excusés :
Edith Garnier donne pouvoir à Laurence Blaise
Jean-Michel Marquet donne pouvoir à Nicolas Daboudet

Absent :
Joseph Houal
Laurence Pilvesse
Erwan Josse

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 20 h 08.

N°71- JEUNESSE- STRUCTURE INFO JEUNES MULTI COMMUNALE – CONVENTION D'ENTENTE -GOUVERNANCE - APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
14	2	2	3	10

Exposé : Laurence Blaise, Adjointe Déléguée

Depuis plusieurs années, de nombreux jeunes issus des différentes communes environnantes fréquentent la structure Info Jeunes de La Mézière. Ils y viennent pour s'informer, être accompagnés dans leurs démarches, ou encore participer aux ateliers proposés.

Fortes de ce constat et convaincues de l'intérêt partagé de cette dynamique, différentes collectivités souhaitent s'unir pour créer une Structure Info Jeunes multi-communale, accessible, visible, cohérente et en lien étroit avec les réalités et besoins du terrain afin de renforcer l'accès à l'information jeunesse pour tous.

Le territoire regroupe les communes de La Mézière, Vignoc, Melesse, Gévezé, et La Chapelle-des-Fougeretz.

Un processus de labellisation de la SIJ est actuellement en cours en parallèle et en lien avec la structuration de la SIJ multi-communale.

Il est donc proposé un projet de convention d'entente afin d'organiser la gouvernance de la future SIJ (voir document joint), à l'avis des différents conseils municipaux concernés.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503568-20251202-DEL_2025_71-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- **APPROUVE** la participation de la commune de Vignoc à la SIJ multi-communale et à sa labellisation ;

- **APPROUVE** le projet de convention d'entente de la SIJ multi-communale et autoriser Mme/M le maire à la signer ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la charte européenne de l'information jeunesse ;

- **DESIGNE** deux représentants titulaires et un suppléant pour représenter la commune au sein de la conférence de l'entente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

